

# 25COM210 – Correction de l'exercice 7

## EXERCICE 7

La société anonyme **ADRY** détient 80 % du capital de la société anonyme **FORGES** qui détient elle-même 16 % du capital de la société anonyme **CLAUSON**. Les dirigeants des sociétés anonymes **FORGES** et **CLAUSON** envisagent de fusionner. **La société FORGES absorberait la société CLAUSON.**

Il vous est remis les bilans de ces deux sociétés, établis au 31 décembre N ainsi que des informations complémentaires.

### Bilan de la société FORGES au 31/12/N

ACTIF	VB	A déduire	VNC	PASSIF	Montant
<b>Actif immobilisé</b>				<b>Capitaux propres</b>	
Frais d'établissement	56 000	29 000	27 000	Capital social (dont versé.....)	4 500 000
Fonds commercial	240 000			Prime d'émission	200 000
Terrains	150 000		150 000	Réserve légale	225 000
Constructions	1 720 000	600 000	1 120 000	Réserves réglementées	200 000
Instal. techniques, matériel & out. Indust.	1 160 000	480 000	680 000	Autres réserves	650 000
Autres immobilisations corporelles	1 656 000	719 000	937 000	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	<b>325 000</b>
Participations	440 000		440 000	<b>TOTAL I</b>	<b>6 100 000</b>
TIAP	460 000	80 000	380 000	<b>Provisions pour risques et charges</b>	
Autres titres immobilisés	240 000		240 000	Provisions pour risques	130 000
Autres immobilisations financières	20 000		20 000	Provisions pour charges	20 000
<b>TOTAL I</b>	<b>6 142 000</b>	<b>1 908 000</b>	<b>4 234 000</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>150 000</b>
<b>Actif circulant</b>				<b>DETTES</b>	
Stocks de MP	960 000	70 000	890 000	Dettes financières	1 440 000
Stocks d'en-cours de production	100 000		100 000	Autres dettes financières	450 000
Stocks de produits finis	1 450 000		1 450 000	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 980 000
Créances clients et comptes rattachés	3 948 000		3 948 000	Dettes fiscales et sociales	600 000
Autres créances	220 000		220 000	Dettes diverses (dettes fiscales)	430 000
Valeurs mobilières de placement	28 000		28 000		
Disponibilités	280 000		280 000		
<b>TOTAL II</b>	<b>6 986 000</b>	<b>70 000</b>	<b>6 916 000</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>4 900 000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>13 128 000</b>	<b>1 978 000</b>	<b>11 150 000</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11 150 000</b>

- **Le capital est composé de 90 000 actions de 50 €**
- Cette société ne détient que des éléments d'actif nécessaires à l'exploitation. Le poste Titres de participation, concerne uniquement **les 8 000 titres de la société CLAUSON acquis le 1/07/N-6.**
- L'assemblée des associés a décidé la mise en paiement d'un dividende de 1,5 € par action.
- La valeur d'utilité des actifs sont fixées, en vue de la fusion, pour les montants suivants :

ACTIF	Valeur d'utilité	VNC
Fonds commercial	650 000	240 000
Terrains	400 000	150 000
Constructions	1 300 000	1 120 000
Installations techniques	650 000	680 000
Titres de participation*	640 000	440 000
TIAP	450 000	380 000

\*Il s'agit des 8000 titres CLAUSON

- Les autres éléments de l'actif et du passif, seront repris pour leur valeur nette comptable, telle qu'elle ressort du bilan.

# 25COM210 – Correction de l'exercice 7

## Bilan de la société CLAUSON au 31/12/N

ACTIF	VB	A déduire	VNC	PASSIF	Montant
<b>Actif immobilisé</b>				<b>Capitaux propres</b>	
Frais d'établissement				Capital social (dont versé.....)	2 500 000
Fonds commercial	160 000		160 000	Prime d'émission	100 000
Terrains	120 000		120 000	Réserve légale	40 000
Constructions	780 000	290 000	490 000	Autres réserves	364 000
Instal. techniques, matériel & out. Indust.	670 000	160 000	510 000	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	198 000
Autres immobilisations corporelles	920 000	405 000	515 000	Provisions réglementées	20 000
Participations				<b>TOTAL I</b>	<b>3 222 000</b>
TIAP	390 000	50 000	340 000	<b>Provisions pour risques et charges</b>	
Autres titres immobilisés				Provisions pour risques	60 000
Autres immobilisations financières	100 000		100 000	Provisions pour charges	20 000
<b>TOTAL I</b>	<b>3 140 000</b>	<b>905 000</b>	<b>2 235 000</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>80 000</b>
<b>Actif circulant</b>				<b>DETTES</b>	
Stocks de MP	480 000	52 000	428 000	Dettes financières	890 000
Stocks de marchandises	18 000		18 000	Autres dettes financières	
Stocks de produits finis	614 000		614 000	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 194 000
Créances clients et comptes rattachés	2 140 000	45 000	2 095 000	Dettes fiscales et sociales	165 000
Autres créances	260 000		260 000	Dettes diverses (dettes fiscales)	230 000
Valeurs mobilières de placement	15 000		15 000	Dettes sur immobilisations	100 000
Disponibilités	216 000		216 000		
<b>TOTAL II</b>	<b>3 743 000</b>	<b>97 000</b>	<b>3 646 000</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>2 579 000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 883 000</b>	<b>1 002 000</b>	<b>5 881 000</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 881 000</b>

### Autres informations concernant la société CLAUSON

- Le capital est composé de 50 000 actions de 50 €
- Un terrain qui sera cédé prochainement, car non nécessaire à l'exploitation, dont la valeur de marché est fixée à 60 000 €. Ce terrain figure au bilan pour 40 000 €.
- Un ensemble immobilier, acquis début N-12, nécessaire à l'exploitation. Ce bien n'a fait l'objet d'aucune réévaluation. Valeur d'utilité fixée après expertises : 745 000 € dont 150 000 € pour le terrain et 595 000 € pour la construction.
- Matériel et outillage industriel : 550 000 € ;
- Autres immobilisations corporelles : 565 000 € ;
- Fonds commercial estimé pour la fusion : 460 000 € ;
- Les provisions réglementées sont composées de provisions pour investissements pour 5000 € et des provisions pour hausse des prix pour 15 000 €.
- Les autres éléments de l'actif et du passif, seront repris pour leur valeur nette comptable, telle qu'elle ressort du bilan. Enfin, le résultat de l'exercice sera affecté en totalité aux réserves, selon décision de l'assemblée générale des associés.
- La valeur réelle (ou globale) du titre CLAUSON retenue pour la fusion est de 100 €.
- Il s'agit d'une fusion-renonciation, placée sous le régime de faveur des fusions (Article 210 A du CGI).
- On considère que les conditions seront réunies pour la reprise de la provision pour investissement en franchise d'impôt dans les deux sociétés.

### Les capitaux propres de CLAUSON s'élevaient le 1/07/N-6 à :

CAPITAUX PROPRES	Montants
Capital	2 500 000
Prime d'émission	100 000
Réserve légale	20 000
Autres réserves	90 000
Provisions réglementées	20 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 730 000</b>

# 25COM210 – Correction de l'exercice 7

## Organigramme groupe avant l'opération de fusion



### Travail à faire :

- Déterminer la valeur mathématique des titres de chaque société, en tenant compte des éléments ci-dessous. Pour le calcul de l'actif net comptable corrigé, il sera tenu compte de la fiscalité latente sur les plus-values des actifs amortissables et de la fiscalité différée sur les provisions réglementées et les actifs fictifs (taux 33,1/3%).

### Calcul de l'ANCC des sociétés FORGES ET CLAUSON

#### ANCC de la société CLAUSON (50 000 actions)

<b>Capitaux propres</b>		<b>3 222 000</b>
+ value fonds commercial	460 000 – 160 000	300 000
+ value terrains non nécessaire à l'exploitation	60 000 – 40 000	20 000
+ value terrain (ensemble immobilier)	150 000 – (120 000 – 40 000)	70 000
+ value sur constructions	595 000 – 490 000	105 000
+ value installations techniques	550 000 – 510 000	40 000
+ value sur autres immobilisations corporelles	565 000 – 515 000	50 000
- IDP 15 000+105 000+40 000+50 000 = 210 000	210 000 *1/3	- 70 000
	<b>TOTAL ANCC</b>	<b>3 737 000</b>
	<b>Valeur mathématiques de l'action CLAUSON</b>	<b>74,74 €</b>

#### ANCC de la société FORGES (90 000 actions)

<b>Capitaux propres</b>		<b>6 100 000</b>
- actif fictif (frais d'établissement)		-27 000
- dividendes	90 000 * 1,5	- 135 000
+ value sur fonds commercial	650 000 – 240 000	410 000
+ value sur terrains	400 000 – 150 000	250 000
+ value sur constructions	1 300 000 – 1 120 000	180 000
- value sur installations techniques	650 000 – 680 000	- 30 000
+ value sur titres de participation	640 000 – 440 000	200 000
+ value sur TIAP	450 000 – 380 000	70 000
+ IDA (sur frais d'établissement)	1/3 de 27 000	9 000
- IDP (+ value construction et –value instal tech)	1/3 (180 000 – 30 000)	-50 000
	<b>TOTAL ANCC</b>	<b>6 977 000</b>
	<b>Valeur mathématiques de l'action FORGES</b>	<b>77,52 €</b>



## 25COM210 – Correction de l'exercice 7

2. D'autre part, le calcul de la parité, établie à partir de différents critères, autres que celui de l'actif net comptable corrigé, ont permis d'arrêter un rapport d'échange de : 9 actions FORGES contre 10 actions CLAUSON sans soulte.

- Calculer l'augmentation de capital chez la société absorbante.

La parité a été fixée après négociation à :  
9 actions FORGES contre 10 actions CLAUSON

La société absorbante FORGES détient 8 000 titres (16% de 50 000 actions) de la société absorbée CLAUSON. Il s'agit d'une fusion renonciation. Seules les actions détenues par les autres associés de CLAUSON font l'objet d'un échange contre les actions FORGES.

Les (50 000 – 8 000) actions CLAUSON seront donc échangées contre :  
 $42\ 000 * 9/10 = 37\ 800$  actions FORGES.

L'augmentation de capital s'élève à : Valeur nominale des titres FORGES \* Nombre d'actions à créer  
 $50\ € * 37\ 800 = 1\ 890\ 000\ €$

- Justifier le choix de la valeur réelle pour la comptabilisation des apports.

Avant la fusion la société ADRY détenait 80 % du capital de la société FORGES (contrôle exclusif). Après la fusion, le capital de la société FORGES est composé de :

- 90 000 actions + 37 800 actions = 127 800 actions
- Les actionnaires de CLAUSON détiennent 37 800 actions sur 127 800 actions soit 29,57 % de FORGES.
- La société ADRY détient toujours 72 000 actions (80 % \* 90 000) soit 56,33 % (72 000/127 800) de FORGES (contrôle exclusif).

Il s'agit d'une opération à l'endroit impliquant des entités sous contrôle distinct. Les actionnaires de la société FORGES sont à l'initiative de l'opération de fusion. La société CLAUSON est la cible. Avant l'opération, les deux sociétés ne sont pas contrôlées par une même entité, elles sont en situation de contrôle distinct. Par cette opération, la société FORGES prend le contrôle de la société CLAUSON (acquisition), les apports sont valorisés à la valeur réelle soit :

$$50\ 000\ actions * 100\ € = 5\ 000\ 000\ €.$$

- Calculer et analyser la prime de fusion.

*Calcul de la prime de fusion*

Apports nets de CLAUSON (50 000 actions x 100 €) 5 000 000 €  
- Augmentation de capital - 1 890 000  
- Annulation des actions CLAUSON détenues par FORGES - 440 000 €

**Prime de fusion globale 2 670 000**

La prime de fusion comporte deux éléments : LE BONI DE FUSION ET « LA PRIME DE FUSION PROPREMENT DITE »

- Le boni de fusion représente la différence entre :

- la quote-part de l'apport représenté par les actions CLAUSON annulées  
 $5\ 000\ 000 * 8\ 000/50\ 000 = 800\ 000\ €$   
Et la valeur comptable de ladite participation 440 000 €  
Soit (800 000 – 440 000) = 360 000 €

- La prime de fusion proprement dite qui est la différence entre :

- la quote-part des autres associés soit  $5\ 000\ 000 * 42\ 000/50\ 000 = 4\ 200\ 000$   
Et l'augmentation de capital 1 890 000  
Soit (4 200 000 – 1 890 000) = 2 310 000 €



## 25COM210 – Correction de l'exercice 7

### 3. Comptabiliser les opérations de fusion chez la société absorbante.

Le boni de fusion est comptabilisé :

- dans le résultat financier à hauteur de la quote-part des résultats accumulés par la société absorbée depuis l'acquisition et non distribués,
- et, pour le surplus dans les capitaux propres, ou (en totalité) si les résultats accumulés ne peuvent être déterminés de manière fiable.

Au plan comptable, le traitement du boni de fusion serait le suivant :

Il est nécessaire de calculer la quote-part des résultats de CLAUSON mis en réserves depuis la prise de participation et revenant à la société FORGES.

$$[(40\ 000 + 364\ 000 + 198\ 000) - (20\ 000 + 90\ 000)] \times 16\% = 78\ 720$$

En application des principes comptables, il y a lieu :

- de comptabiliser 78 720 en produits financiers,
- de comptabiliser le reliquat soit  $360\ 000 - 78\ 720 = 281\ 280$  en capitaux propres dans le poste prime de fusion.

457	Actionnaire société CLAUSON	5 000 000	
101	Capital social		1 890 000
768	Boni de fusion (produits financiers)		78 720
1042	Prime de fusion (2 310 000 + 281 280)		2 591 280
261	Titres de participation		440 000
	Augmentation de capital		

208	Fonds commercial goodwill	1 263 000	
207	Fonds commercial	460 000	
211	Terrains	210 000	
213	Constructions	595 000	
215	Matériel	550 000	
21	Autres immobilisations corporelles	565 000	
273	TIAP	340 000	
274	Prêts	100 000	
3...	Stocks (428 000+614 000+18 000)	1 060 000	
411	Créances clients	2 140 000	
4...	Autres créances	260 000	
50	VMP	15 000	
5...	Disponibilités	216 000	
491	Dépréciation clients		45 000
15	Provisions pour R&C		80 000
155	Provision pour impôt différé		70 000
16	Emprunt		890 000
401	Fournisseurs		1 194 000
4...	Autres dettes (165 000 + 230 000 + 100 000)		495 000
457	Actionnaires société CLAUSON		5 000 000
	Réalisation des apports à la valeur réelle		

Les créances clients doivent être comptabilisées à leur valeur nominale.

Reprise au passif du bilan de l'absorbante de la provision hausse des prix et de la provision pour investissement qui figuraient au bilan de l'absorbée avant la fusion. Les enregistrements comptables chez l'absorbante sont les suivants :

1042 Prime de fusion 20 000

1431 Provision pour hausse des prix 15 000

14 Provision pour investissement 5 000

#### Imputation sur la prime de fusion



## 25COM210 – Correction de l'exercice 7

### 4. Comptabiliser les opérations de fusion chez la société absorbée.

46	Société FORGES	5 000 000	
2813	Amortissements des Constructions	290 000	
2815	Amortissement du matériel	160 000	
281	Amortissement des autres immobilisations corporelles	405 000	
2973	Dépréciation TIAP	50 000	
39	Dépréciation stocks	52 000	
491	Dépréciation créances	45 000	
15	Provisions risques et charges	80 000	
16	Emprunt	890 000	
401	Fournisseurs	1 194 000	
4..	Autres dettes (165 000 + 230 000 + 100 000)	495 000	
207	Fonds commercial		160 000
211	Terrains		120 000
213	Constructions		780 000
215	Matériel		670 000
21	Autres immobilisations corporelles		920 000
273	TIAP		390 000
274	Prêts		100 000
3...	Stocks		1 112 000
411	Créances clients		2 140 000
4...	Autres créances		260 000
50	VMP		15 000
5...	Disponibilités		216 000
128	<b>Résultat de fusion</b>		<b>1 778 000</b>
<b>Transfert du patrimoine</b>			
503	Titres de la société FORGES	4 200 000	
46	Société FORGES		4 200 000
<b>Rémunération des apports des autres associés</b>			
<b>5 000 000 * 42 000/50 000</b>			
101	Capital	2 500 000	
1041	Prime d'émission	100 000	
1061	Réserve légale	40 000	
1068	Autres réserves	364 000	
12	Résultat de l'exercice	198 000	
14	Provisions réglementées	20 000	
128	Résultat de fusion	1 778 000	
4568	Associés actions à échanger		4 200 000
46	Société FORGES Renonciation		800 000 (5 000 000 * 8 000/50 000)
<b>Constatation des droits des associés sur l'actif net</b>			
4568	Associés actions à échanger	4 200 000	
503	Titres de la société FORGES		4 200 000
<b>Désintéressement des associés de la société CLAUSON</b>			



## 25COM210 – Correction de l'exercice 7

CORRECTION

